

Le premier projet d'Institut du paysage à Versailles (1965-1971) ou La promesse de l'aube...

Deux formations dans une même école

À la fin de 1961, dans l'atelier qui leur est réservé à l'École nationale supérieure d'horticulture de Versailles, les apprentis paysagistes de la Section du paysage et de l'art des jardins¹ se consacrent chaque jour à la conception de leurs projets. Des professionnels, architectes, urbanistes, ingénieurs horticoles et/ou paysagistes DPLG, comme Théodore Leveau, Jacques Sgard ou Jean-Claude Saint-Maurice les encadrent². D'autres enseignants vacataires, à la fois ingénieurs horticoles et paysagistes DPLG, comme G. Sabourin en utilisation des végétaux, J.-P. Bernard en sols sportifs, Albert Audias³ en histoire de l'architecture et techniques de travaux (depuis 1946), et Pierre Puget (architecte) en urbanisme... leur dispensent des cours dans le petit amphithéâtre voisin⁴. Leurs études durent deux ans après une année de cours préparatoires et une sélection sur dossiers. Ils obtiennent après une activité en agence d'au moins un an et un « concours en loge » le diplôme de paysagiste diplômé par le ministère de l'Agriculture (converti plus tard en paysagiste diplômé par le gouvernement comme pour les architectes et les géomètres)⁵.

Dans les bâtiments du Potager du roi, dans les salles de travaux pratiques, les laboratoires, les serres, les jardins et les amphithéâtres travaillent également les élèves ingénieurs de l'École nationale supérieure d'horticulture. Leurs enseignants, titulaires de l'enseignement supérieur agronomique : chefs de travaux, maîtres de

¹ La Section du paysage et de l'art des jardins a été créée à l'ENSH de Versailles par un décret du Général de Gaulle en décembre 1945. Sa création a été obtenue par Raoul Rautry, ministre de la Reconstruction.

² T. Leveau (1896-1974), architecte et urbaniste, est un élève de l'architecte-paysagiste J.-C.-N. Forestier. J. Sgard (né en 1929) est paysagiste DPLG et urbaniste diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris. J.-C. Saint-Maurice (1928-2001) est ingénieur horticoles et paysagiste DPLG.

³ A. Audias (1904- ?), ingénieur horticoles et paysagiste DPLG, est enseignant dans la Section depuis 1946.

⁴ D'après les projets d'emploi du temps de la Section en 1960-61, conservés dans les archives pédagogiques de l'ENSP de Versailles.

⁵ Voir le chapitre 2 (La saga des diplômes)

conférences ou professeurs, leur dispensent un enseignement technique qui amorce cependant un tournant de plus en plus scientifique. Après des études qui durent trois ans suivant un concours d'entrée et une à deux années dans les classes préparatoires des lycées agricoles ou d'enseignement général, ils obtiennent un diplôme d'ingénieur horticole. Leur emploi du temps est saturé de cours, de travaux pratiques, de visites d'entreprises et d'excursions botaniques, ce qui n'est pas le cas des étudiants paysagistes qui se consacrent surtout à des travaux d'ateliers et à des visites de jardins, de musées ou d'expositions.

D'un côté, environ 120 à 130 étudiant(e)s en horticulture, de l'autre 15 à 25 étudiant(e)s paysagistes. Pour les premiers, le modèle pédagogique repose sur la norme technique, l'expérience scientifique en laboratoire et le calcul économique, et pour les seconds sur la pratique de l'atelier à la façon des écoles des Beaux-Arts sous la direction d'un maître réputé. Ni les uns, ni les autres ne passent beaucoup de temps de travail dans le Potager où les blouses blanches des chercheurs commencent à remplacer les tabliers bleus des jardiniers. Leurs relations dans un cadre pédagogique sont marginales (quelques enseignements communs de botanique et d'écologie en tant qu'auditeurs libres). Mais ils se retrouvent tous dans le cadre extrascolaire des nombreuses activités festives du Cercle des élèves.

Dans cette décennie marquée politiquement et socialement par les « évènements » (des grèves et manifestations massives d'étudiants et d'ouvriers) de mai 1968, des bouleversements considérables de l'enseignement horticole et paysagiste français se préparent. Ils vont déterminer les transformations de l'établissement au cours des cinquante années suivantes.

Les signes avant-coureurs : une École nationale supérieure du paysage et de l'art des jardins

Dès 1964, le ministère de l'Agriculture, qui dispose de la tutelle de l'École d'Horticulture depuis sa création en 1873, manifeste le désir de réformer l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Il s'agissait de créer des écoles d'application comme débouchés d'un diplôme d'agronomie générale obtenu en deux ans après le concours d'entrée (deux ans après le bac) dans les Écoles nationales supérieures d'agronomie.

Concernant l'ENSH, la Direction générale de l'enseignement et des affaires professionnelles et sociales prévoyait également depuis une lettre du 7 décembre 1964 au directeur E. Le Guélinel, de remplacer l'ENSH au statut ambigu⁶ par une formation d'ingénieurs des travaux en trois ans après un concours, et une formation de niveau supérieur en deux ans.

Le 22 mai 1966, J.-M. Soupault, directeur général de l'Enseignement supérieur valide le projet de « la future école d'application » à Versailles en deux ans : une année pour obtenir un diplôme d'agronomie approfondie, et une année supplémentaire pour se spécialiser en horticulture et « briguer également un doctorat de 3^e cycle dans une spécialité horticole ».⁷

Dans ce contexte de réforme, les enseignants de la Section du paysage et de l'art des jardins créent, en 1965, une commission pour étudier « l'organisation à venir de l'enseignement du paysage et de l'art des jardins ». Ses conclusions en septembre affirment « la nécessité de détacher l'enseignement du Paysage, au plus haut degré, de la formation agronomique. Ceci permettrait d'accentuer le caractère artistique de cet enseignement et de resserrer les liens avec d'autres disciplines telles l'Architecture et l'Urbanisme »⁸. Ce projet, qui reprend des revendications antérieures, n'exclut cependant pas de reconduire un double diplôme d'ingénieur et de paysagiste, comme c'était le cas depuis le décret fondateur de 1945⁹.

Dans cette contribution est proposée une organisation en trois ans après la sélection d'entrée où est affirmée la nécessité d'une « culture propre au domaine des jardins et autres domaines de l'Art, et la formation artistique à partir du potentiel de sensibilité et de talent d'expression reconnu à l'élève par le concours d'entrée ». Quatre domaines devaient compléter cette organisation : « la connaissance de l'homme (le cadre juridique et social des activités de plein air), la connaissance de la nature (l'utilisation des végétaux et la phytogéographie), les techniques de réalisation (de jardinage, de génies civil et rural) et les travaux d'atelier de

⁶ Les indices de rémunération des professeurs de l'ENSH étaient, par exemple, inférieurs à ceux des professeurs des ENITA existantes. Alors que les ingénieurs horticoles, bien formés en sciences biologiques, étaient admis dans les troisièmes cycles universitaires, contrairement aux ingénieurs des techniques agricoles.

⁷ Lettre du 6 juin 1967 de Soupault à Le Guélinel, directeur de l'ENSH.

⁸ *Paysage*, doc. Ronéo, 1965, n.p. Texte inséré dans *Rapport sur l'étude de la réforme de l'enseignement supérieur en horticulture*, ENSH Versailles, 1965, 3 tomes.

⁹ Ce fut le cas, entre autres, de Albert Audias (promotion ENSH 1921), de J.-C. Saint-Maurice (promotion ENSH 1948), de Allain Provost (1958), de Gilles Clément (1965) et de Yves-Marie Allain (1966). Le diplôme d'ingénieur horticole ne fut plus délivré après 1974 en raison de la réforme de l'ENSH.

projet (esquisse, avant-projet, projet technique, rendu, devis estimatif, rapport de présentation)».

Une note anonyme (JS/HL, peut-être de J. Sgard) du 19 10 1965 recommandait de créer un nouveau cadre (une Université des Arts) afin « de mettre en contact les disciplines d'aménagement de l'espace : architecture, urbanisme, paysage ... en les associant à l'art de l'ingénieur (Génies civil et rural) ». Une phrase prémonitoire est à retenir : « L'enseignement du paysage doit garder son individualité et ne pas être absorbé. D'où l'avantage de le laisser intégré à l'Agriculture ».

Mais le problème épineux d'une préparation externe à cette formation n'avait pas de réponse, car les effectifs concernés auraient été trop faibles.

Ainsi fut préfigurée par les paysagistes enseignants ou non dans la Section, notamment par Pierre Roulet¹⁰, Albert Audias¹¹ et J.-C. Saint-Maurice¹², J.-P. Bernard et J.-C. Bernard, avec le secrétariat de P. Lemattre, chef de travaux en Cultures ornementales, une « École nationale du paysage et de l'art des jardins ». Elle devait permettre d'accéder au titre de paysagiste diplômé par le ministère de l'Agriculture, puis à celui de paysagiste DPLG. Elle annonçait l'organisation actuelle de l'ENSP de Versailles en départements, mise en place en 1977.

Parallèlement, était demandé l'avis « d'un groupe d'étude régional d'Angers » composé surtout d'ingénieurs horticoles et agronomes. De leur côté, était en fait initié le projet de la mise en place d'une École nationale d'ingénieurs des techniques horticoles (ENITH) à Angers avec le concours de E. Le Guélinel, directeur de l'ENSH de Versailles, chargé de cette réforme¹³. Car le ministère entendait respecter à cette époque la hiérarchie des ingénieurs de conception de projets (à mettre en place à Versailles) et des ingénieurs d'exécution des projets (à relocaliser à Angers). Cette dernière réforme se conclura vingt ans plus tard avec le

¹⁰ Fondateur avec J. Sgard et J.-C. Saint-Maurice de l'« Atelier du paysage » en 1960, il deviendra le premier président de la Chambre syndicale des paysagistes conseils, créée en 1969.

¹¹ A. Audias a défini à cette même époque les « missions du paysagiste » pour une école en 3 ans. Pour lui, c'est « un conseil des maîtres d'œuvre et des techniciens », un « maître d'œuvre qui réalise sous sa responsabilité » et un « planificateur et organisateur d'aménagements extérieurs à l'échelle d'un paysage ». *Définition de la mission du Paysagiste*, doc. ronéo., 1966 ou 67, 3 p.

¹² J.-C. Saint-Maurice maintenait une formation en deux ans en réorganisant les unités d'enseignement sur 3 ans (stages) en fonction de la progression et de l'évaluation des élèves, jusqu'au diplôme. Feuille ronéo, sans titre, 1969.

¹³ En mai 1965, la procédure d'acquisition des terrains pour la création de l'ENITH à Angers était déjà entamée et son ouverture envisagée en 1968 ou 1969. *Rapport de 1965*, tome 3, op. cit.

déplacement de l'ENSH à Angers, au moment où la distinction entre école d'ingénieurs des travaux et école d'ingénieurs de conception disparaissait...

Le groupe d'étude et de recherche paysagère (GERP)

Après les grèves nationales de mai 1968, le projet d'École nationale du paysage et de l'art des jardins semble abandonné par le ministère de l'Agriculture. De nouveaux acteurs apparaissent car la réorganisation de la Section s'impose de plus en plus, étant donné son manque de moyens humains et financiers. Étant donné également, on peut le supposer, le début de la prise de conscience du rôle public des paysagistes au niveau de quelques ministères, de l'Équipement notamment.

Le Groupe d'étude et de recherche du paysage (GERP)¹⁴ est créé au début de 1968, « hors du champ de la Section et du ministère de l'Agriculture » (P. Dauvergne), par de jeunes paysagistes (notamment Pierre Dauvergne et Philippe Treyve¹⁵, Caroline Baudelot, Paul Clerc, Françoise Bozellec), des fonctionnaires de ministères (Remi Pérelman¹⁶ du Ministère de l'équipement et de la DATAR), des urbanistes et des environnementalistes (L. Hervé).

Il est organisé au début de 1969 en trois groupes exploitant des thématiques paysagères non horticoles : environnement et structuration de l'espace (rapporté par P. Clerc) ; écologie, cartographie de la végétation et aménagement de l'espace (rapporté par P. Dauvergne) ; et les pratiques de paysage à l'étranger (sans rapporteur)¹⁷.

Le GERP organise des cycles de conférences, diffuse un bulletin d'information des groupes de travail et entretient un contact étroit avec l'enseignement du paysage à Versailles. Il centre ses activités sur l'environnement et toutes réflexions théoriques qui élargit la question des pratiques paysagistes au-delà de celle de l'art des jardins et de l'horticulture ornementale. Il préfigure le mouvement d'idées (le « paysagisme d'aménagement », le « grand paysage ») qui aboutira à la création du Centre

14 Auquel a succédé l'« Association paysage » (P. Dauvergne, communication du 10/02/18).

15 P. Treyve, ingénieur agronome de l'Institut national agronomique de Paris (futur AgroParisTech), est paysagiste DPLG, employé à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP). Pierre Dauvergne (né en 1943), paysagiste DPLG, participe ensuite aux travaux du CNERP, puis à l'enseignement de l'ENSP parallèlement à ses activités professionnelles (ministère de l'Équipement, puis Direction des services départementaux du Val-de-Marne).

16 Rémi Pérelman, ingénieur agronome INA de Paris, travaillait au ministère de l'Équipement et du Logement (STCAU).

17 GERP, bulletin n° 4, janvier 1969, 87 p.

national et interministériel d'études et de recherches paysagères (CNERP) à Trappes en 1972.

Il deviendra, grâce à la participation de ses membres, notamment de P. Treyve, un des interlocuteurs du conseiller technique du ministère de l'Agriculture (J.L. Tisserant) au moment de la création de la « commission Harvois » à la fin de 1969.

La Chambre nationale des paysagistes conseils de France

En 1969 est créée l'organisation professionnelle qui réunit les paysagistes libéraux sous la présidence de Pierre Roulet déjà impliqué dans les réflexions sur l'enseignement du paysage.

Au début de cette année, P. Roulet a rejoint au côté de Jean-Bernard Perrin, paysagiste DPLG et directeur de l'Agence de l'arbre et des espaces verts (ministère de l'Environnement et du logement), le Comité européen des architectes de jardins et paysagistes (CEGAP¹⁸) créé en octobre 1968 à Munich. Avec René Péchère, professeur chargé de la création de l'enseignement du paysage à l'École d'architecture de la Cambre à Bruxelles, Pietro Porcinai, chargé de cours à l'école des Beaux-Arts de Florence, Metro Vroom, directeur du département de paysage à la faculté d'agronomie de Wageningen, et le professeur Herman Matern, titulaire de la chaire de paysage et directeur de l'Institut du paysage à la Technische Hochschule de l'Université de Berlin, P. Roulet s'intéresse à la formation paysagiste dans la perspective de l'Europe du Marché Commun¹⁹.

La note de P. Roulet à ses collègues du CEGAP du 20 mars 1969 (à l'issue d'une réunion à Venise) insiste sur les points importants pour eux : « la recherche fondamentale en matière d'ambiances urbaines et de paysage ; la transformation agraire posée nettement (plan Mansholt) ». Il indique que le ministère de l'Agriculture français va nommer une personnalité pour mettre en œuvre un projet d'école autonome à Versailles. Le Conseil insiste sur cinq principes de formation : un tronc commun de formation de l'échelle du jardin à celle du paysage ; la pluridisciplinarité et des spécialisations individuelles possibles ; une initiation

¹⁸ Le G correspond au G de Garten, la perspective étant hybride germano française. Le groupe sera renommé au cours de la réunion de Venise du 20 mars 1969: « Conseil européen des professeurs de l'enseignement supérieur pour l'architecture des jardins et l'aménagement du paysage »

¹⁹ Lettre du 6 mars 1969 de P. Roulet à P. Harvois

professionnelle d'au moins un an ; un enseignement par des professionnels connus ; des échanges européens entre écoles²⁰.

Jusqu' à la nomination effective de P. Harvois en octobre 1969 et pendant le travail de la commission, P. Roulet va exercer une influence importante au niveau politique et ministériel.

La nomination de Paul Harvois

À la fin de l'année scolaire 1968-69, le mécontentement s'amplifie à la Section. Le financement des vacataires et du fonctionnement est insuffisant et les modes pédagogiques ne conviennent plus au nouveau contexte national (enseigner les réponses aux problèmes d'environnement, d'urbanisme, d'espaces verts et de paysage, et non d'art des jardins ou d'horticulture ornementale). Les effectifs ont augmenté (de 10 à 25 élèves par an). Le décalage avec l'Allemagne est préoccupant (6 écoles de paysage avec des formations en 5 à 6 ans). Le GERP, les étudiants, les professionnels et les étudiants attendent donc un chargé de mission qui va être nommé pour « poursuivre la création d'un véritable enseignement du paysage ». Par lettre du 24 juin, ils demandent au ministère de l'Agriculture la création d'une « École nationale supérieure du paysage et des espaces verts, délivrant un diplôme de troisième cycle, et pouvant s'ouvrir aux élèves d'agronomie, d'architecture et d'administration ». Ils réclament l'autonomie de l'école, des relations avec les autres ministères, des crédits immédiats et des dispositions transitoires pour les étudiants²¹.

Le 30 juin 1969, à l'issue de la réunion d'un collectif avec le représentant du ministère, il est demandé « aux spécialistes de l'enseignement du paysage » : à Paul Harvois, chargé d'inspection générale d'éducation culturelle, secrétaire général du Groupe de recherche et d'éducation permanente (GREP), professeur titulaire d'éducation des adultes à l'École nationale des sciences agronomiques appliquées de Dijon, à J.-P. Bernard (enseignant à la Section), B. Lassus (plasticien, professeur titulaire à l'école des Beaux-Arts à Paris) avec J. Sgard et P. Clerc, P. Roulet et J.-C. Saint-Maurice (enseignants à la Section), et des élèves de constituer un nouveau dossier.

20 Procès-verbal de la réunion de Venise du 20 mars 1969 à laquelle assistait Valerio Giacomini, président de l'association italienne des architectes de jardin et de paysage.

21 Lettre du comité tripartite pour la création de l'École nationale supérieure des espaces verts et du paysage, au ministère de l'Agriculture, 24 juin 1969.

P. Harvois, qui n'est pas encore nommé, s'enquiert auprès du ministère de la Culture en juillet du lieu où pourrait être créée cette école car il n'est pas (encore) prévu de déplacer l'ENSH : le domaine de Marly, le Bois de Vincennes, le camp américain du SHAPE à Saint-Germain-en-Laye, le camp militaire des Mortemets à côté de l'École d'horticulture ? Le 29 juillet, P. Roulet fait état à P. Harvois de sa rencontre avec le sénateur René Monoury pour obtenir un contact avec le ministre des Affaires Culturelles Jacques Duhamel, ainsi qu'avec le député Michel Poniatowsky.

Le 6 août, au titre du GERP, B. Lassus et P. Treyve obtiennent avec un élève un rendez-vous avec J.-L. Tisserant le conseiller technique du secrétaire d'État à l'Agriculture, le docteur Bernard Pons. Ils plaident la singularité de l'enseignement nouveau du paysage (transversal et interministériel, avec une recherche associée à l'enseignement dans le cadre d'un Institut). La fermeture de la section est envisagée ou toute autre solution positive qui sera décidée à la rentrée, notamment celle d'une tutelle interministérielle (Agriculture, Affaires Culturelles, Aménagement du territoire et Équipement, Finances).

En septembre, P. Roulet transmet à R. Baudouin, directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, une note sur le rôle des architectes paysagistes conseils (une vingtaine de libéraux) et des paysagistes fonctionnaires ou contractuels (une trentaine) dans des institutions parapubliques (comme l'IAURP ou les Organismes régionaux d'étude et d'aménagement des aires métropolitaines : OREAM). Il précise que l'Union des syndicats d'entreprises paysagistes appuie la réforme « étant donné les gros déboires constatés par les membres de cet organisme ». Et que le nombre de paysagistes est trop faible pour faire face aux besoins sans compter « notre retard avec l'étranger »²².

Le 13 octobre, P. Roulet alerte R. Baudouin en lui indiquant que la rentrée n'a pas été faite à la Section (« Le directeur l'a différée ») ce qui n'est pas sans relation avec la non parution du décret de nomination de P. Harvois comme chargé de mission dans un cadre interministériel. Le 14 octobre, il informe le député Poniatowsky que « le conseil des professeurs de la Section a été amené à bloquer la rentrée scolaire et à la rendre tributaire de la sortie du décret de nomination »²³.

22 Note de P. Roulet au cabinet du ministre de l'Agriculture, septembre 1969, 10 p.

23 Lettre au député du Val d'Oise du 14 octobre 1969 avec copie à P. Harvois

Ces pressions aidant, le décret « portant nomination de Paul Harvois pour étudier la création d'une École nationale du paysage » paraît le 17 octobre 1969. Dès le 23 octobre, le nouveau chargé de mission rencontre Etienne Le Guélinel, directeur de l'ENSH et de la Section. Le contexte de l'établissement est sans doute tendu ou confus avec les élèves car P. Harvois, dans une lettre à J.-M. Soupault, écrite le soir même, juge préférable d'attendre la circulaire d'application définissant ses responsabilités exactes.

Mise en place de la commission « Harvois »

La « Décision » précisant les attributions exactes de P. Harvois ne paraît que le 13 novembre.

Dans la première quinzaine de novembre, P. Roulet interpelle le conseiller technique Stern auprès du ministre de l'Équipement pour lui demander de s'associer au projet d'école avec le ministre de l'Agriculture, en tant que commanditaire potentiel d'études paysagères. J.-C. Saint-Maurice fait de même le 7 novembre avec le secrétaire d'état à l'Agriculture, à la suite d'une entrevue de ce dernier avec le GERP et des représentants de l'enseignement à la Section. Essentiellement pour acter des promesses de nombreuses décisions positives à leurs yeux (notamment la recherche d'un directeur des études de la Section), mais pour regretter la faiblesse des moyens financiers supplémentaires (plus 30 000 francs pour le fonctionnement, somme à augmenter de la rémunération des enseignants, alors que 200 000 francs minimum étaient demandés).

La « Décision » indique que la commission qui assistera P. Harvois est composée de trois professeurs de la Section, un représentant du directeur de l'ENSH, de J.-M. Clément directeur adjoint de l'INA de Paris et d'un élève élu. Contrairement à l'arrêté, elle ne parle plus d'école à créer, mais « d'évolution des structures de l'actuelle Section du paysage de l'ENSH de Versailles avec d'autres partenaires ».

Le 24 novembre, E. Le Guélinel indique à P. Harvois le nom de son représentant (M. Ravisy, maître de conférences à l'ENSH), la disponibilité de Michel Viollet²⁴, paysagiste, pour les contacts avec la Section, et de Jean Pasquier directeur des études à l'ENSH. Il lui recommande de tenir ses réunions au GREP à Paris ...

²⁴ M. Viollet, né en 1939, paysagiste DPLG, travaille depuis 1967 à l'École comme assistant de J. Sgard et de B. Lassus.

Quelques jours auparavant (18/11), P. Harvois avait contacté G. Samel, enseignant à la Section, pour savoir qui pourrait représenter les enseignants ; ainsi que Georges Demouchy, étudiant « massier » de deuxième année de la Section.

Le 9 décembre, E. Le Guélinel fait connaître les trois noms d'enseignants paysagistes (dont deux ingénieurs horticoles) retenus pour la commission : Albert Audias, Jean-Claude Saint-Maurice et Jacques Sgard. S' y ajoute un peu plus tard celui de G. Demouchy en tant qu'élève élu. La commission semble restreinte au périmètre paysagiste de la Section. La suite démentira ce premier choix sous la pression d'autres acteurs déjà impliqués.

En janvier 1970, sous l'influence de toutes les parties prenantes du projet, la composition de la commission « pour la création de l'Institut National du paysage²⁵ » change considérablement. Elle passe de six membres à vingt et un membres. S'ajoutent les ministères des Affaires Culturelles (7 personnes dont B. Lassus et le directeur de l'école d'architecture voisine, UP (unité pédagogique)²⁶ n°3), de l'Éducation nationale (1), de l'Équipement et de la DATAR (R. Pérelman), de la Jeunesse et des Sports (1), de l'Agriculture (2), des Anciens élèves de la Section (P. Clerc), de la Chambre des paysagistes conseils (P. Roulet), de l'Union syndicale des entrepreneurs paysagistes (P. Desmidt) et une personnalité impliquée dans la commission paritaire de l'ENSH avec P. Roulet et J.-C. Saint-Maurice (G. Samel).

Les projets d'écoles aux dénomination diverses sont abandonnés au profit d'un hypothétique « Institut national du paysage » réunissant plusieurs pôles d'intérêt très différents : les techniques et les sciences horticoles et paysagistes (les entrepreneurs, les pépiniéristes), les concepteurs paysagistes enseignants dans la Section, le GERP (futur promoteur du paysagisme d'aménagement au CNERP), les Affaires Culturelles (les Écoles d'architecture et la protection des sites) et les paysagistes conseils libéraux (la Chambre des paysagistes conseils).

De leur côté l'ENSH et son association des anciens élèves semblent très méfiantes, et la Section empêtrée dans des problèmes de fonctionnement, de critique et d'évolution de ses propres enseignements²⁷.

²⁵ L'expression « Institut national du paysage » apparaît pour la première fois dans les archives de P. Harvois.

²⁶ Après 1968, les Écoles des Beaux-Arts sont devenues des « Unités pédagogiques ».

²⁷ Compte-rendu de la commission paritaire du 17 décembre 1969.

L'Institut national du paysage (1970-71)

Le 13 janvier 1970, se tient au GREP à Paris la première réunion de la commission d'étude présidée par P. Harvois. 15 personnes y participent. Le président récapitule les problèmes importants : 1/Choisir entre un institut supérieur et de 3^e cycle regroupant formations horticoles, d'architectes et d'ingénieurs, et une école nationale supérieure avec 6 années d'études et plusieurs sections (du technicien à l'ingénieur et au docteur). 2/Trouver un statut administratif pour cette institution et son implantation géographique. 3/ Mettre au point des dispositions transitoires urgentes²⁸.

Dès le 20 janvier, les tensions apparaissent dans un courrier d'A. Audias à P. Harvois. D'un côté, un accord des trois paysagistes de la Section « pour estimer que c'est la formation du paysagiste maître d'œuvre qui doit être la mission première de l'enseignement envisagé », de l'autre l'affirmation du rôle du « paysagiste régional » selon les besoins du ministère de l'Équipement et l'interprétation globalisante et réformiste de R. Pérelman et du GERP. Néanmoins, le 21 janvier, dans une note de synthèse à P. Harvois, ils se mettent provisoirement d'accord avec P. Roulet pour écrire que « le rôle du paysagiste s'appuie sur sa compétence et sa responsabilité en tant que maître d'œuvre. Il devra participer à l'élaboration des plans-masse et des schémas directeurs ».

Mais au ministère des Affaires Culturelles, à la suite du compte rendu de Hervé Fischer, Bernard Kohn, un architecte franco-américain conseiller pédagogique du bureau de l'Enseignement, juge que « la création de l'École nationale supérieure du paysagisme (à Versailles) serait une grave erreur. Cette idée est contraire aux politiques de décentralisation de l'enseignement de l'architecture et aux besoins régionaux des aménageurs ... Il faudrait prévoir au moins cinq ou six centres »²⁹. Il fait référence aux États-Unis et à l'exemple du département de Paysage de l'université de Pennsylvanie dirigé par l'architecte paysagiste et planificateur renommé Ian McHarg.

Considérant son expertise en matière de paysage, M. Ramon (Direction de l'architecture) désigne B. Lassus comme « porte-parole du ministère des Affaires Culturelles ».

28 D'après des notes manuscrites qui semblent être celles de P. Harvois.

29 Lettre de Maurice Ramond du bureau de l'enseignement de l'architecture à Paul Harvois.

Le 24 février, une nouvelle réunion de la commission « pour la création de l'Institut national du paysage et de l'environnement » (voir figure) conduit à retenir une formation en trois cycles et des antennes régionales. La distinction entre enseignement et recherche, développée par B. Lassus, commence, de manière elliptique, à apparaître, comme celle entre environnement et paysage ou paysagisme, initiée par R. Pérelman et le GERP.

10 mars, nouvelle réunion. Apparaît le besoin d'une étude prospective des besoins en paysagistes qui sollicitera chaque ministère concerné, mais n'obtiendra pas de réponses très satisfaisantes.

7 avril. L'Institut national, avec ses centres régionaux d'application (qui ont remplacé les antennes) doit affirmer la notion de recherche dans le troisième cycle. Le premier cycle pose toujours problème en fonction du mode de sélection adopté. Former 10 à 15 paysagistes à accueillir dans le corps des enseignants des Affaires Culturelles et autant par l'Office national des forêts est envisagé. Les estimations restent à cette époque très modestes.

Il apparaît cependant à la commission - au fur et à mesure que le nombre de ses participants aux réunions diminue - que les compétences de formation paysagiste (comme celles de Clerc, Viollet, Lassus, Pérelman) ont déjà été repérées par les centres de formation existants. Par exemple par le département Milieu naturel de l'ENGREF qui a recours à leurs interventions.³⁰

À la fin de juin, le rapport final est remis à Bernard Pons secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture. Il est accompagné d'un projet de décret de « Création à Versailles d'un Institut national du paysage », rédigé sur le modèle du décret d'organisation de l'École nationale des ingénieurs des travaux des eaux et des forêts de 1966. Un projet ambitieux qui comprend quatre divisions : l'enseignement en quatre, cinq ou six ans regroupant des départements de formation, la recherche au niveau du troisième cycle, la formation permanente, la promotion supérieure et les applications régionales (Fig. 1).

³⁰ Lettre de J. Servat à P. Harvois du 10 avril 1970.

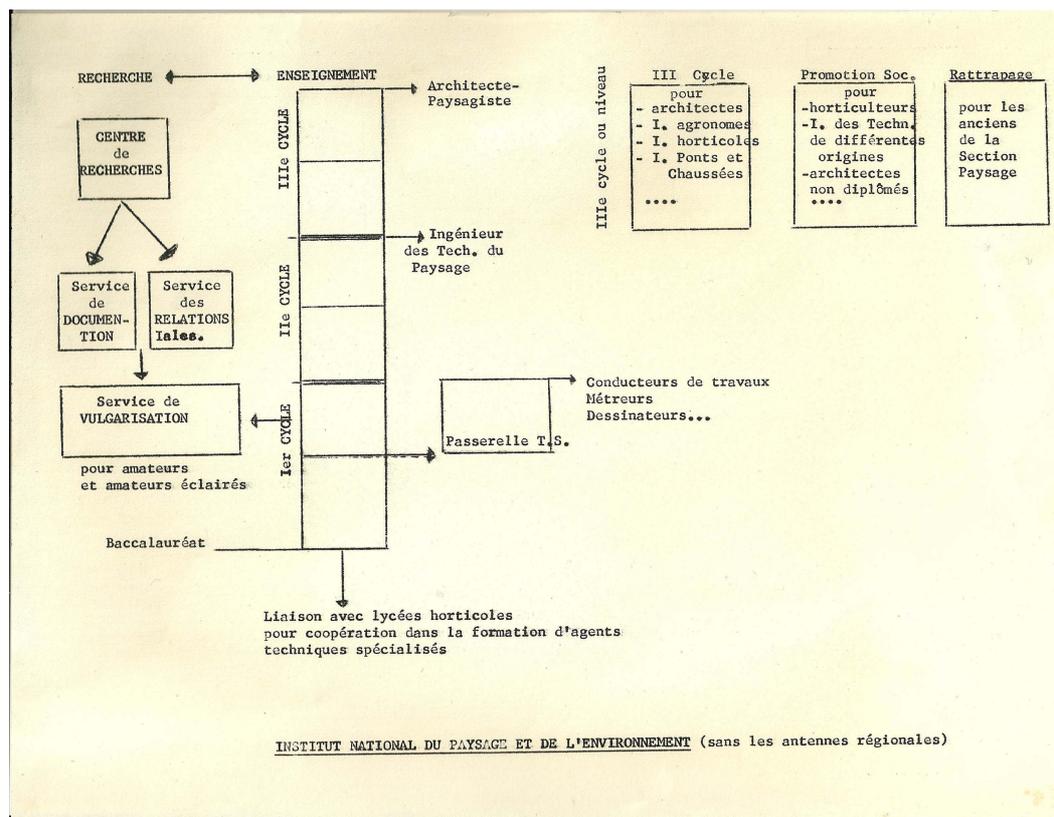


Fig. 1 Organigramme de l'Institut national du paysage et de l'environnement, 1970.

L'Institut, qui dépendra du ministère de l'Agriculture, délivrera notamment des diplômes de paysagiste (de conception), d'ingénieur des techniques du paysage, et de doctorats d'enseignement ou d'université. Il disposera d'un service de relations publiques et d'information, de documentation et d'édition.

Quelques mois plus tard, le 19 octobre, Bernard Pons fait savoir à P. Harvois que « la formule préconisée, après un premier examen, semble devoir être retenue, et qu'il lui confie la mission d'étudier d'abord les conditions pratiques pour accorder l'autonomie à la Section »³¹. Le financement de la création de l'Institut n'est pas envisagé avant 1972.

L'échec du projet

À la fin de l'année 1970, la plupart des courriers échangés par P. Harvois témoignent de vues concordantes pour accompagner le projet. Les ministères des

³¹ Lettre de B. Pons à P. Harvois du 19 Octobre 1970.

Affaires Culturelles et de l'Équipement revendiquent la cotutelle de l'Institut avec celui de l'Agriculture. Des affectations de personnel et la mise en disposition d'un site sont envisagées par la direction de l'Architecture. Un chargé de mission M. Boucher pourrait assurer la transition à Versailles entre la Section et l'Institut. Une commission interministérielle serait chargée d'étudier les conditions de la réalisation matérielle du projet (budget, programmes, postes, locaux) et une rentrée en septembre 1971. Mais, écrit-il au ministre, « il faut agir très vite. Le ministère doit annoncer officiellement la décision dans une conférence de presse au printemps prochain ».³²

Toutefois, l'agitation persiste à Versailles. Les élèves de la Section refusent de passer les examens de fin d'année « dans les conditions qui leur sont imposées », écrit le conseiller technique J.-L. Tisserand début décembre.

Trois mois après, P. Roulet fait part de ses premiers doutes sur la faisabilité du projet au ministre. Il soupçonne le Ministère de l'Agriculture d'envisager de compléter une formation longue (architecte ou ingénieur) par une formation courte de paysagiste. Il craint que la création du cursus d'ingénieur d'espaces verts de l'ENITAH d'Angers (repoussé à la rentrée 1971) fasse double emploi avec le cursus d'ingénieur des techniques de l'Institut. Il redoute également que les questions de formation à l'environnement ne soient « accaparées » par les corps d'ingénieurs du ministère de l'Agriculture³³.

Parallèlement, P. Harvois parvient difficilement à résoudre, avec J. Ricorday et P. Clerc, le problème du jury (17 membres !) et des modalités de la session d'examen pour la délivrance du diplôme de paysagiste en 1971 et 1972.

C'est en avril que le coup de grâce est donné par Etienne le Guélinel dans une longue lettre argumentée d'« observations ». Sans remettre en cause la création de l'Institut, il y dénonce successivement : « l'argumentation du rapport Harvois pour utiliser les moyens de l'ENSH pour créer l'Institut », « l'abandon volontaire de l'enseignement de l'art des jardins », la non compatibilité de la formation d'ingénieurs de travaux paysagers {subordonnés} à des paysagiste concepteurs, la faiblesse des débouchés d'ingénieurs « étroitement paysagistes », et la réticence de Philippe Olmer, directeur en 1970 de l'INA de Paris et chargé de la fusion de l'INA de Paris et de l'École nationale supérieure d'agronomie de Grignon à côté de Versailles. Il plaide pour une ENITAH associant une filière horticole et paysagiste, et

³² Lettre de P. Harvois à B. Pons, 30 novembre 1970

³³ Lettre de P. Roulet à B. Pons du 9 mars 1970

la localisation des deux premières années de l'Institut à Angers. Il doute d'une Grande École qui ne formerait que 16 paysagistes de conception par an et propose plusieurs scénarii de transition vers un Institut, dont l'arrêt de la Section en 1972³⁴.

Paul Harvois fait part début mai de sa déception à Pierre Desmidt. Lequel a écrit à Etienne Le Guélinel pour dénoncer son manque de soutien des milieux professionnels qui portaient ce projet. Le 17 mai, après la réunion interministérielle du 13 mai, dans une lettre à B. Pons, P. Harvois acte « la remise en cause fondamentale d'une formation même de paysagistes alors que les échanges antérieurs avaient été plus que positifs » et le rejet de son rapport « en l'absence de tout représentant concerné ou informé ».

De son côté, le 26 mai, la Chambre syndicale des paysagistes conseils (G. Samel et P. Roulet) diffuse une « Lettre aux candidats à la profession de paysagiste » pour dénoncer « un objectif délibéré et convergent : la disparition de la profession à laquelle vous vous destinez ». Ils alertent le député Poniatowksy déjà plusieurs fois contacté, en mettant en cause « une mafia de l'Agronomie ... concluant à l'inutilité de l'Institut ».

Début juin, P. Roulet informe P. Desmidt, P. Harvois et G. Samel que le projet d'Institut est officiellement abandonné (sous un prétexte financier). Mais que « L'Environnement³⁵ se propose de faire créer un enseignement d'application, qui, en 6 mois, serait susceptible de mettre sur le marché des « paysagistes » issus de l'enseignement supérieur agronomique ou architectural »³⁶. C'était l'annonce du projet de Centre national d'études et de recherches du paysage (CNERP) à Trappes près de Versailles qui prendra à la rentrée 1972 le relais partiel de l'Institut national du paysage abandonné.

Cet épilogue inattendu montre surtout que les positions des services administratifs des ministères -très liés avec les corps d'ingénieurs³⁷ avaient été largement occultées par les échanges officiels. Le ministre de l'Équipement Albin Chalandon

³⁴ Ce document de 8 pages, dont une copie dactylographiée est conservée, n'est pas datée. Le destinataire était le ministère de l'Agriculture.

³⁵ Le ministère de l'Environnement (avec Pierre Pujade comme ministre, Jacques Chaban-Delmas étant premier ministre)) vient d'être créé en janvier 1971. Il est probable que cette création a fragilisé le soutien du projet d'Institut en le privant des soutiens du GERP et de R. Pérelman.

³⁶ Copie de la lettre de P. Roulet à Harvois, Samel, Spake, Guelpa, Desmidt, non daté

³⁷ Notamment les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et du Génie rural et des eaux et forêts. Le rôle de l'association des anciens élèves de l'ENSH et de la SNHF, qui n'apparaissent pas dans la correspondance de P. Harvois, reste à éclairer.

affirmait son accord avec le projet en mars, alors que le directeur du personnel de son ministère faisait savoir en mai que « les conclusions du rapport Harvois étaient trop ambitieuses et que la plupart des administrations estimaient qu'il fallait d'abord mettre sur pied un enseignement complémentaire de spécialisation (des ingénieurs et architectes notamment) »³⁸.

Conclusion :

Ce premier épisode des réformes de la formation des paysagistes prépare en fait tous ceux qui suivront. Il était en fait difficile – mais c'était le pari optimiste de P. Harvois et de ses partenaires– de faire passer d'un seul coup cette réforme radicale de l'enseignement. En revanche, tous les éléments idéologiques et politiques du débat étaient présents et tous les acteurs également³⁹.

Après cette décision, l'ENITAH, installée à Angers à la rentrée de 1972, pouvait former « des ingénieurs paysagistes de travaux ». Ensuite l'ENSH, promue école d'application de troisième cycle des Écoles nationales supérieures d'agronomie, pourra former à partir de 1976 des ingénieurs de conception spécialisés en Horticulture, Protection des végétaux et à partir de 1984 en « Sciences et techniques appliquées aux aménagements paysagers ».

Le CNERP se mettra en même temps en place pour satisfaire les paysagistes du GERP et du ministère de l'Équipement de 1972 à 1979. Puis l'ENSP en 1976, et trois autres écoles de paysage (Bordeaux, Blois et Lille) s'ajouteront respectivement en 1991, 1993 et 2005. Alors que la Section s'arrêtera de fonctionner en juin 1975.

Peut-être peut-on considérer que l'Institut national du paysage s'est fait mais pas sous la forme prévue ? Une partie s'est concrétisée à Angers (l'ENITH (P) avec sa filière paysage dans le cadre d'Agrocampus ouest), et l'autre à Versailles avec les deuxième et troisième cycles de l'ENSP voisins jusqu'en 1995 de l'ENSH.

38 Lettre de Pierre Delaporte, directeur du personnel du ministère de l'Équipement et du Logement à Monsieur Lacaze Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, chef de la mission d'étude à la Ville nouvelle du Vaudreuil, 5 mai 1971, copie à P. Harvois.

39 En 1983-85, une partie des protagonistes de la commission Harvois (notamment B. Lassus et P. Dauvergne) tentera, avec les autres enseignants et les élèves, à nouveau, de soutenir un nouveau projet d'« Institut français du paysage ». Il se soldera, avec la même ambition, par le même échec qu'en 1971, en provoquant une grève étudiante longue en 1985. Mais il déclenchera l'ouverture du premier poste d'enseignant titulaire d'atelier attribué à M. Corajoud.

Cette transition –riche de multiples compromis– vers un régime national de formation paysagiste stabilisé a demandé une trentaine d’années (de 1965 à 1995). L’aube ne faisait que se lever ...

Les épisodes suivants (à aborder dans les recherches ultérieures)

Le CNERP (1972-79), *la saga des diplômés, les débuts de l’ENSP, le premier projet de recherche*, l’Institut français du paysage (1983-85), le paysagisme d’aménagement (le rapport de B. Fischesser), la délocalisation à Blois, le départ de l’École d’horticulture à Angers (1993-1997 -la fusion ENITHP/ENSH en un Institut national d’horticulture et de paysage), les ateliers pédagogiques régionaux (>1987) et les départements de l’ENSP, la formation continue, la formation doctorale (>1997), le LAREP (>1993), la politique éditoriale (>1985), le recrutement des enseignants...

*P. Donadieu
Février 2018*

Bibliographie

- Barraqué B., *Le paysage et l’administration*, ARTE/MRU, doc. ronéo, 1985, 215 p.
- Donadieu P. et Bouraoui M., *La formation des cadres paysagistes en France par le ministère de l’Agriculture (1874-2000)*, LAREP, ENSP Versailles, 2003, 286 p. et annexes
- Racine M. (édit.), *Créateurs de jardins et de paysages en France du XIXe au XXIe siècle*, Arles, Actes Sud, Versailles, École nationale supérieure du paysage, 2002.